

Zeitschrift: Schweizer Volkskunde : Korrespondenzblatt der Schweizerischen Gesellschaft für Volkskunde
Band: 14 (1924)
Heft: 10-12
Rubrik: Notes de folklore du "Conservateur suisse" [suite] : volume V

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

aber mehrere Leute gehört“ usw.¹⁾ Eine andere geraubte Frau umgeht den Schwur, indem sie, in Begleitung ihrer jungen Schwester spazierend, einen großen Stein am Wege umklammert und diesem alles erzählt.²⁾ Ähnlich wie in unsern schweizerischen Mordnächten die Verschwörung dem Ofen erzählt wird, läßt sich ein holsteinischer Knappe in Lübeck 1384 ein Glas Bier reichen und entdeckt diesem den Anschlag der Verschworenen.³⁾ Die Beichte eines solchen Eides an einen Eichbaum weiß die Sage in Faimingen (Schwaben) aus der Reformationszeit zu berichten.⁴⁾ Im Märchen kommt die Umgehung eines Eides, niemandem etwas zu sagen, durch Mitteilung an leblose Dinge z. B. an Kästchen, Becher, Messer u. häufig vor.⁵⁾

Es liegt deshalb sehr nahe, die Beichte an den Ofen derjenigen an andere leblose Gegenstände gleichzustellen. Jacob Grimm (Mythologie 1, 523) u. a. erinnern jedoch an das bei uns auch heute noch scherz- und spielweise, früher jedoch gläubig geübte „Ofenanbeten“: „was sonst abgeschmactt scheinen würde, erklärt sich: es ist die vom uralten feuerkultus übrig gebliebene, unverstandene form und formel“ (Grimm). Wenn man erwägt, daß nach einer Buschlaver Sage der Ofen in einem Hexenprozeße als Zeuge angerufen wurde und der Ofen antwortete⁶⁾, daß der Ofen oft an Stelle des Herdes tritt, der heute im Glauben des Volkes noch eine so große Rolle spielt, dann ist man eher geneigt, auch in der Ofenbeichte nicht nur eine pfliffige Umgehung des geleisteten Schwures, sondern einen auf altem Glauben beruhenden Brauch zu sehen.

Notes de folklore du «Conservateur suisse». (Suite.)

Volume V.

Vaud. *Ancienne coutume.* Nous atteignimes la montagne de Liauson, remarquable par une foire de bétail qui s'y tient chaque mois de juin en plein champ et par une élection assez singulière qui s'y fait alors: c'est celle des vachers qui prendront soin pendant l'été du troupeau de cette Alpe. On procède à ce choix d'une manière consacrée par un usage immémorial. Le berger en chef, qui a pris à bail ces pâturages, monté sur un tronc d'arbre et tenant les clefs du chalet à la main, propose à la communauté assemblée devant lui, les garçons bergers qui doivent être à ses ordres; alors chaque

¹⁾ Ruhn u. Schwarzk, a. a. D. 249 f. Nr. 279; vgl. weitere Beispiele z. B. Wolte-Polibka a. a. D. 1, 19; Zeitschr. d. Ver. f. Volkskunde 14, 431; Grimm, Mythologie 1, 423 f. — ²⁾ Firmenich, Germaniens Völkerstimmen 1, 71 fg. — ³⁾ Duller, Das deutsche Volk (Leipzig 1847), 175 Anm. — ⁴⁾ Zeitschr. d. Ver. f. Volksk. 14, 431 f. — ⁵⁾ Wolte-Polibka, a. a. D. 1, 19. — ⁶⁾ Focklin, Volksthümliches aus Graubünden. Neue Auflage. Chur 1916. 210: „Das Hexenhaus.“

électeur donne à haute voix, en toute sincérité . . . les raisons de refuser tel ou tel candidat . . . On traiterait peut-être avec autant de gravité du choix des ministres, pour former un conseil d'Etat, ou de l'élection des membres d'un Directoire, mais certainement on y mettrait moins de franchise: toutes les opinions s'émettent en patois du pays, qui est d'une singulière énergie et les élus reçoivent leurs gages quand le troupeau quitte la montagne en automne, non en argent, mais en fromage, dont l'assemblée leur a alloué un certain nombre de livres. Cette méthode, la plus ancienne, de payer en denrées le salaire des ouvriers et des domestiques est très naturelle, et paroît être également avantageuse aux maîtres et aux serviteurs. (p. 101 et 102.)

Pain d'orge et de fèves. Dans cette partie des Alpes, on se sert, au lieu de pain du bled, de ce que les habitants appellent le *pain gâtelet*; c'est un mince gâteau composé de farine d'orge, quelquefois mêlée avec un quart de farine de fèves. On en cuit trois ou quatre fois par an, parce qu'il se garde long-tems: dans le *Pays d'Enhaut* ce *gâtelet* n'est guères plus épais qu'une feuille de grossier papier, et a environ un pied et demi en carré: dans les *Ormonds*, il peut avoir un demi pouce d'épaisseur; et pour le mieux conserver, on le suspend à la fumée. Le premier s'émiette aisément et se ramollit près du feu; le second, beaucoup plus compacte, se casse avec peine, et sa dureté comme sa couleur rebutent généralement. (p. 107, 108.)

Fête champêtre. De temps immémorial, pendant la belle saison, *Saxiéma* et le lieu d'un rassemblement très considérable, . . . une foule de jeunes gens des deux sexes y accourent de toutes les vallées voisines, *le jour de Ste. Magdelaine*, ou le dimanche qui le suit: le vin et la musique y arrivent de la plaine; des chants et des danses attestent de la joie générale. (p. 123.)

Vases de bois. On nous sert du fromage de chèvre et du pain durci à la cheminée, on nous abreuve de petit-lait dans des *vases de sapin*, vraie coupe de l'antique hospitalité. (p. 130.)

Construction des chalets Il y a une grande différence entre les chalets de Gessenay, les chalets du Pays d'Enhaut et ceux des Ormonds: ces derniers sont de la structure la plus simple; les vents et la pluie y pénètrent de toutes parts; ils ne semblent destinés qu'à y faire le fromage et non à être habités; ceux du Pays d'Enhaut valent un peu mieux; mais ils sont encore étroits, humides, incommodes . . . et faits souvent de solives et de planches mal jointes; les chalets de Gessenay sont bâtis avec une sorte d'élégance. Ils ont, outre l'étable, la laiterie et la cuisine, une chambre très logeable qui peut se chauffer quand le froid arrive. (p. 135.)

Tradition relative à l'éboulement du Verlohrenberg. Derrière le Sanets, du côté du Vallais, étoient, il y a quelques siècles, de grands et fertiles pâturages; une nuit, ils furent couverts par un immense éboulement . . . et maintenant ce n'est plus qu'un désert inabordable qui s'appelle, en souvenir de cette catastrophe, le *Verlohrenberg*, la montagne perdue; ces pâturages appartenoient, dit la tradition populaire, à un homme fort riche, mais aussi fort avare. Une vieille femme lui demanda un jour un morceau de fromage qu'il lui refusa durement; et peu de temps après, sa plus belle montagne fut entièrement détruite. (p. 140.)

Fête pastorale et concours de taureaux. Là est cette montagne si connue dans l'histoire des pâturages du pays, le fameux *Dunghel*. Chaque été, *le jour de la St. Jacques*, il s'y tient une espèce de foire de bétail où le plaisir,

plutôt que l'intérêt, conduit les jeunes gens de toutes les vallées limitrophes. La verte pelouse sert aux uns de salle de bal, aux autres de salle de jeu, où vingt *quillers* se dressent pour les amateurs; le vin et la musique s'y transportent dès la veille . . . Au milieu de la foule rangée en cercle, on amène les deux plus forts taureaux du troupeau, on les fait combattre l'un contre l'autre, et celui qui fait reculer son rival, proclamé vainqueur et couronné de campanules, de gentianes et de rosage, est promené en triomphe et couvert des applaudissements de la joyeuse assistance. (p. 151 et 152.)

Médecine populaire. Un de ces hommes intrépides, auquel je demandois où il prenait la force et la vigueur nécessaires pour bivouaquer sur les neiges et braver durant des nuits entières le souffle glacé du vent du nord, me répondit que, quand il tuoit un chamois, il cherchoit dans son estomac cette boule appelée *agagropyle*, qu'on trouve dans plusieurs, et qu'après l'avoir séchée et réduite en poudre, il l'avaloit dans du vin, que ce soit préjugé ou réalité, c'est un *fortifiant* très anciennement connu dans les Alpes, surtout chez les Grisons. Pendant la guerre de Valteline, le duc de Rohan en donna à ses soldats dans les marches pénibles. Il n'est du reste pas impossible que cette boule, composée de racines et d'herbes aromatiques mal digérées, imprégnées des sucs gastriques d'un animal aussi robuste que le chamois, n'ait quelque vertu en médecine. (p. 155.)

Fête champêtre. On laisse assez loin sur la gauche la vaste montagne de Aerntlauben, sur laquelle il se fait au mois d'*Août* des rassemblements de cinq à six cents personnes qui viennent y célébrer des *fêtes pastorales* pendant deux ou trois jours: on chante, on danse, on boit, on joue aux quilles, on couche, ou pour mieux dire, on bivouaque à la belle étoile; car les chalets ne suffisent pas pour abriter cette nombreuse et bruyante jeunesse. (p. 174.)

Berne. La Lenk. Sacs de peau, bandeaux de drap. Parmi eux se trouvent d'infatigables chasseurs de chamois . . . ils passent des nuits entières à les attendre sur des glaciers, enveloppés dans des *sacs de peau*, pour ne pas périr de froid. Ces mêmes hommes marchent, courbés sous de lourds fardeaux dans les plus âpres sentiers . . . la charge est placée sur le col plus que sur les épaules du porteur et est fortement assujettie à son front par un *large bandeau de drap*. (p. 213.) (à suivre.)

Fragen und Antworten. — Demandes et réponses.

Die Meise im Volksglauben. — In einzelnen Rechtsquellen des fränkischen Stammesgebietes wird der Fang einer Meise (Kohlmeise, Sterzmeise, Bannmeise?) mit einer außerordentlich hohen Strafe bedroht. Vgl. J. Grimm, Deutsche Rechtsaltertümer 2, 125. Lamprecht, Deutsches Wirtschaftsleben im Mittelalter 1, 500. Offenbar liegen diesen Bestimmungen volkstümliche Vorstellungen über den Wert der Meise zu Grunde. Kann wohl Jemand über solche Vorstellungen Auskunft geben?

Münster in Westf.

Professor R. His.

Antwort. — Material über diesen besondern Schutz, den alte Rechte und Volksglauben der Meise angebeihen lassen, findet sich an nachfolgenden Orten: Grimm, Deutsche Mythologie 2⁴, 569; 3, 197; Grimm, Weistümer 1, 489. 535; 2, 153; G. Winter, Niederösterreich. Weistümer 1 (1886) Nr. 116: „Ordnung und Banntaidinge des wiener Waldes“ (1511) S. 706, Zeile 13: „wer ain maisn scheußt, der ist verfallen 32 tal d.“ F. A. Stisser, Forst-